

Règlement SCÈNE DÉCOUVERTE

Arbre qui Marche 2019

ARTICLE 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE

Dans le cadre du soutien aux groupes et artistes utilisant des instruments harmoniques comme le didgeridoo, la guimbarde et le chant diphonique, le festival l'Arbre qui Marche organise des scènes découvertes amateur selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

La scène découverte est ouverte aux projets musicaux inscrits dans les musiques traditionnelles mondiales jusqu'aux fusions mêlant ou non les musiques modernes. L'utilisation d'au moins un des instruments harmoniques que sont le didgeridoo, la guimbarde et le chant diphonique est vivement conseillée. Peuvent postuler les artistes et/ou groupes non professionnels et non signés auprès de labels et/ou maisons de disques. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale leur permettant de participer. Les membres de chaque groupe devront désigner parmi eux un représentant, celui-ci devant impérativement être majeur. Une présélection sera effectuée par les organisateurs.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le festival s'engage à offrir à chaque participant 1 pass 3 jours et les repas de la journée où il jouera. Pour s'inscrire, les candidats à la scène découverte s'engagent à fournir les éléments suivants :

1. Une maquette comportant au minimum 3 morceaux sur support audio ou vidéo. Ces 3 morceaux devront être des compositions originales (les participants garantissent en être les auteurs, compositeurs et interprètes) et devront représenter l'esthétique des morceaux joués sur scène lors du festival ;
2. Une présentation de l'artiste ou du groupe, avec photos et biographie ;
3. Une fiche technique ;
4. Le présent règlement, daté, signé par le représentant du groupe et, le cas échéant, l'autorisation parentale dûment signée pour chacun des participants mineurs ;
5. La fiche d'inscription (ou le formulaire) dûment remplie.

Les dossiers devront être envoyés par courriel à artiste.arbrequimarche@gmail.com

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS A LA SCENE DECOUVERTE

Il est précisé que pour l'ensemble du processus de sélection, les groupes ou artistes candidats devront impérativement se référer au présent règlement. La sélection des artistes et/ou groupes qui participeront à la scène découverte sera effectuée sur la base des dossiers envoyés et tiendra notamment compte, sans que cela ne soit limitatif, de la qualité de la maquette proposée. Cette sélection sera faite par les membres de l'association composant la commission de programmation artistique. Les résultats seront communiqués par courriel. Ces résultats ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation et/ou contestation. À la suite de cette sélection, les artistes et/ou groupes sélectionnés seront invités à venir jouer sur la seconde scène (Scène Paille) durant le festival pour un set d'une durée totale de 30 minutes. Les artistes et/ou groupes complèteront la fiche technique type que leur présenteront les organisateurs afin d'y faire figurer les spécificités techniques de leur prestation, dans la limite des moyens disponibles.

ARTICLE 5 : OBJECTIFS

- L'objectif de la scène découverte est de donner de la visibilité à des artistes et/ou groupes amateurs.
- La scène découverte n'est pas un concours. Aucun prix ne sera décerné. L'Arbre qui Marche désire donner l'opportunité à des artistes et/ou groupes amateurs de jouer sur une scène devant un public de passionnés.